

L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS DU CAPTAGE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-PYRENEES

Depuis 2012, le pôle Agronomie-Eau-Environnement de la CA65 met en œuvre l'accompagnement aux changements de pratiques des agriculteurs sur l'Aire d'alimentation du captage d'Oursbelille. Le travail est réalisé avec une dizaine d'agriculteurs du secteur sur une superficie qui représente 325 ha de surfaces agricoles, majoritairement en maïs irrigué.

Quelles actions ?

Mandatée par le SIAEP Tarbes Nord et soutenue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du plan d'Action Territorial, la Chambre d'Agriculture a plusieurs missions qui doivent toutes avoir comme objectif de préserver la qualité de l'eau du captage vis-à-vis des nitrates et des produits phytosanitaires :

Ce sont essentiellement

- réaliser le conseil en fertilisation azotée afin de calculer les apports d'azote au plus près des besoins des cultures tout en conservant le rendement
- animer des formations ou des journées techniques afin de promouvoir l'innovation
- proposer des dispositifs de soutien financier aux changements de pratiques ou aux investissements dans du matériel plus performant et plus précis
- promouvoir l'Agriculture Biologique
- mettre en place des essais plein champ pour tester des nouvelles cultures, des couverts en interculture, des itinéraires de désherbage moins consommateurs en produits, ainsi que des essais sur des doses d'azote réduites par exemple
- suivre les pratiques des agriculteurs : les désherbages notamment et les apports d'azote sont tracés et comparés d'années en années

Quelques exemples d'actions concrètes

Depuis 5 ans de nombreux matériels ont été renouvelés ou achetés : épandeurs ou localisateurs d'engrais et pulvérisateurs plus précis, appareil pour désherber sur le rang (désherbineuse).

Deux aires de lavage pour les pulvérisateurs ont également été construites afin de mieux maîtriser les risques de pollution accidentelle lors du remplissage et du nettoyage des appareils de traitement.



Aire de lavage équipée d'un « phytobac » pour traiter les eaux de lavage du pulvérisateur



Désherbineuse localisatrice d'engrais

Chaque année un conseiller spécialisé réalise avec chaque agriculteur concerné le Plan Prévisionnel de Fumure (PPF) pour les exploitations : il s'agit de déterminer au plus près l'azote à apporter pour chaque culture en fonction de l'objectif de rendement fixé en début de campagne. Le but est que l'azote apporté sur les cultures soit consommé en quasi-totalité afin de diminuer le risque de lessivage.

Un gros travail est également réalisé sur le volet désherbage pour préserver la qualité de l'eau vis à vis des molécules d'herbicides utilisés sur le maïs :

- des Mesures Agro-Environnementales sont proposées aux agriculteurs pour réduire les doses de produits de désherbage : ce sont des contrats passés par les agriculteurs qui doivent respecter un cahier des charges en contrepartie d'une compensation financière.

En 2015 et 2016, les agriculteurs d'Oursbelille ont engagé plus de 350 ha de cultures dans des contrats de réduction du désherbage, à la fois dans la zone du PAT et au-delà

- pour les accompagner, un essai désherbage est mis en place cette année afin de tester des itinéraires économes en herbicides ou moins risqués pour la qualité de l'eau. Des outils de désherbage mécanique sont également présentés et testés lors de journées techniques :



Visite de l'essai et démonstration de binage



Essais désherbage (avant la levée du maïs)

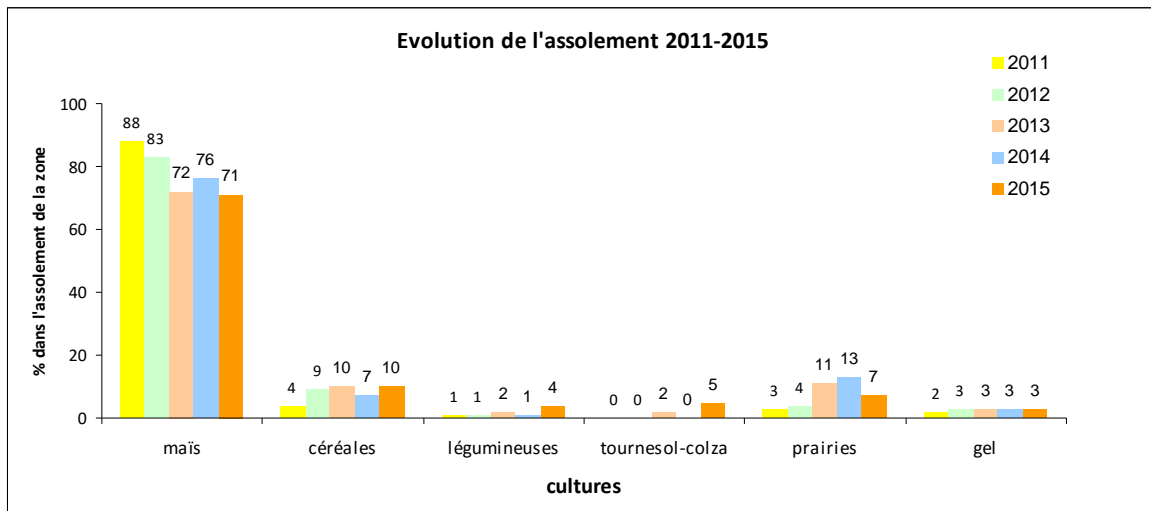
Enfin, une sensibilisation à l'Agriculture Biologique a été réalisée lors d'une réunion, suivie d'une visite chez un agriculteur converti à l'AB :

Discussion autour d'un outil de désherbage mécanique, la houe rotative

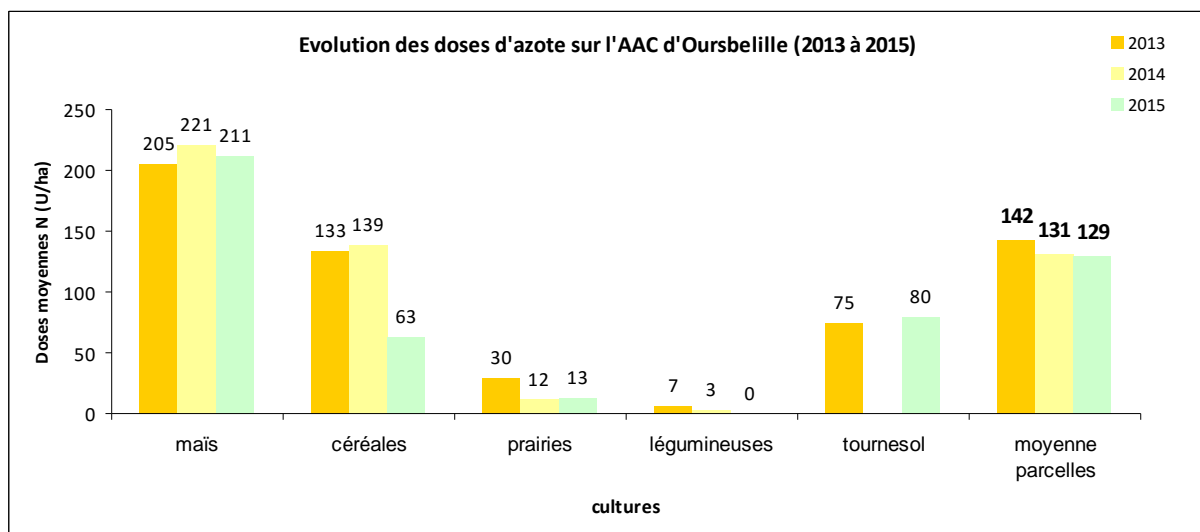


Quels résultats ?

Depuis 2011, on observe une nette diminution de la part de maïs sur la zone, au profit des céréales et des prairies



La pression azotée a également diminué sur la zone : de 142 unités d'azote en 2013 à 129 unités en moyenne par hectare en 2015 :



Quelles progrès sont encore possibles ?

Afin d'affiner les doses d'azote, une stagiaire a travaillé pendant un mois sur un des paramètres de calcul, la minéralisation de l'humus (Mh), ce qui ouvre des perspectives pour une fertilisation azotée encore plus adaptée aux parcelles (Cf. témoignage Estelle COLLONGES)



« Dans le cadre du PAT d'Oursbelille mon stage avait pour but d'évaluer la minéralisation naturelle de la matière organique du sol pour à terme élaborer des Plans Prévisionnels de Fumure (PPF) plus précis.

A partir d'analyses de sol réalisées sur des parcelles agricoles de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) d'Oursbelille en 2013 et 2015, j'ai calculé cette minéralisation de la matière organique du sol (Mh) d'après la méthode de

calcul d'Eric Justes (INRA, UMR AGIR) et du COMIFER. D'une manière générale, ce calcul regroupe des données quantitatives de taux d'argile, de matière organique, de climat (ETP, pluie et températures) et de réserve utile entre autres. En parallèle une carte des sols a été construite par le pédologue Laurent Rigou (ASUP) selon l'agencement des horizons et le fonctionnement hydrodynamique des sols par exemple.

Il en est ressorti que la minéralisation de la matière organique du sol varie grandement selon les types de sols et les parcelles agricoles allant de 41 à 173 kg N/ha sur la période de culture du maïs en condition irriguées. Néanmoins on a pu déterminer un Mh moyen, pour la période de culture du maïs sur l'ensemble de l'AAC, de 115 kg N/ha.

Des modélisations avec et sans irrigation ont démontré que le sol minéralise beaucoup plus en conditions irriguées, ce qui nous amène à être vigilant concernant la sur-irrigation.

On a également pu remarquer que des parcelles en non labour avaient un Mh globalement plus faible.

Il serait alors intéressant de creuser la voie d'un éventuel effet des pratiques agricoles sur la minéralisation de la matière organique du sol afin d'éviter une lixiviation des nitrates dans la nappe phréatique. »